

Sites bénéficiant de mesures de gestion conservatoire

[Sites gérés par le Conseil général du Nord, Eden 62, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais et sites bénéficiant d'un contrat ou d'une charte Natura 2000]

Près de 10 100 hectares sont gérés dans le Nord - Pas-de-Calais en 2011, principalement par les conseils généraux et le Conservatoire d'espaces naturels. Ces 10 100 hectares sont pour la plupart compris dans les 30 000 hectares du réseau Natura 2000* pour lesquels des objectifs de gestion ont été proposés. La gestion conservatoire prend différentes formes (fauchage, pâturage, non-intervention, etc.) afin de répondre aux objectifs fixés par les documents de référence (plan de gestion, contrat ou charte Natura 2000, etc.).

Contexte

Au-delà de la protection dont bénéficie un site (protection par maîtrise foncière* ou d'usage, protection réglementaire), la mise en place d'une gestion conservatoire s'avère la plupart du temps nécessaire dans une région où la plupart des espèces et des habitats* sont devenus aujourd'hui dépendants d'une activité humaine.

Ces actions de restauration et de gestion doivent s'appuyer sur un diagnostic écologique et socio-économique le plus fin possible. Des documents de référence existent (listes rouges*, listes d'espèces protégées, etc.) à diverses échelles (régionale, nationale ou mondiale) et permettent de définir les priorités de conservation sur les sites considérés. En effet, deux espèces présentes sur un même site peuvent parfois nécessiter des actions de gestion contradictoires. Des documents de gestion sont élaborés en s'appuyant sur des méthodes plus ou moins standardisées, pour définir les objectifs écologiques à court et moyen terme comme les plans de gestion des réserves naturelles nationales (RNN) ou régionales (RNR), les espaces naturels sensibles (ENS) et les sites du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN). Ils hiérarchisent des enjeux, déterminent des objectifs spécifiques de conservation et des moyens à mettre en œuvre.

Les documents d'objectifs* Natura 2000 prennent en compte à la fois les enjeux de biodiversité* relatifs aux directives européennes (directives " Habitats - Faune - Flore " et " Oiseaux ")* et les enjeux socio-économiques locaux. Ils constituent une forme de compromis dans l'esprit du développement durable.

Un contrat ou une charte Natura 2000* sont des documents annexés au document d'objectifs qui comportent un ensemble d'engagements volontaires de la part des signataires. Contrairement à la signature d'un contrat, l'adhésion à une charte et la mise en œuvre des engagements ne peuvent aboutir à un financement.

Résultats

Près de 10 100 hectares répartis sur plus de 220 sites régionaux sont gérés principalement par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord - Pas-de-Calais (CEN) et les conseils généraux au titre des espaces naturels sensibles (CG59 ou CG62).

À cela s'ajoutent, ou se superposent, 2 300 hectares faisant l'objet d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 sur les 31 sites du réseau Natura 2000 pour lesquels un document d'objectifs est rédigé ou en cours de rédaction (environ 29 300 hectares).

Nombre et surface des sites gérés et des sites Natura 2000 ayant un document d'objectif rédigé ou en cours de rédaction en 2011 (sources : ORB NPdC d'après CEN, CG59 & CG62, 2012)

Type de sites	Nombre	Surface en hectares
Sites CEN NPdC	69	1 652,41
Sites CG59	82	3 300,21
Sites CG62	73	5 143,65
SIC	19	11 656,38
ZSC	6	6 861,77
ZPS	6	10 825,80

Nombre et surface des sites Natura 2000 concernés par la signature d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 en 2011 (source : ORB NPdC d'après DREAL NPdC, 2012)

	Surface en hectares	Signataire
Charte Natura 2000	1800	5
Contrat Natura 2000	516	31

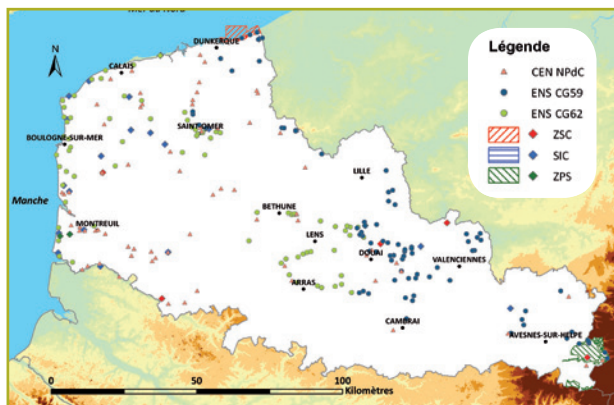
Le Conseil général du Nord gère directement ses sites via son service " Espaces naturels sensibles " tandis que le Conseil général du Pas-de-Calais délègue cette gestion au syndicat mixte Eden 62 qu'il a créé. Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), qui participe très activement à la protection de la nature en menant une politique d'acquisition foncière sur le littoral, a délégué la gestion de quatre sites au Conseil général du Nord (environ 700 hectares) et d'une quinzaine de sites au Conseil général du Pas-de-Calais (près de 3 000 hectares).

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, en plus de ses acquisitions propres, gère aussi des sites pour le compte de propriétaires privés ou de communes (par conventions ou baux emphytéotiques) et

de différents partenaires. Il gère également une réserve naturelle nationale, douze réserves naturelles régionales, des sites des Voies navigables de France, etc.

Les sites bénéficiant de mesures de gestion conservatoire et les sites Natura 2000 ayant un document d'objectifs rédigé ou en cours de rédaction en 2011

(source : ORB NPdC d'après CEN NPdC, CG59 & CG62)



Ce bilan ne prend en compte que les surfaces en charge des principaux gestionnaires institutionnels (CG, EDEN 62, etc.). Il n'intègre pas :

- certains sites gérés par les parcs naturels régionaux Caps et marais d'Opale, Avesnois, Scarpe-Escaut, du CPIE bocage de l'Avesnois ou encore de Nord Nature Bavaisis ;
- les sites gérés à d'autres fins que conservatoires et susceptibles d'être favorables à la biodiversité (systèmes forestiers, zones gérées par les chasseurs et les pêcheurs, agriculture biologique, etc.).

Ce qu'il faut en penser

Le réseau Natura 2000 compte 30 000 hectares bénéficiant de documents d'objectifs. Ces documents proposent des orientations de gestion, ou "bonnes pratiques", par milieu (forestiers, calcicoles, aquatiques, etc.) ou par espèces (Oiseaux, etc.) avec des mesures précises à mettre en œuvre (entretien extensif des cours d'eau, pâturage extensif, fauche tardive exportée, etc.). Les surfaces concernées par les chartes ou les contrats Natura 2000, respectivement 1 800 hectares et 516 hectares, qui nécessitent d'aller au-delà des bonnes pratiques, sont moindres comparées à la surface globale des sites du réseau Natura 2000 ayant déjà un document d'objectifs. Certains terrains gérés par les acteurs publics et privés régionaux se situent également en site Natura 2000.

La démarche de gestion des espaces naturels peut sembler paradoxale et est somme toute récente. L'idée de ne pas intervenir peut sembler logique pour la conservation d'écosystèmes* matures ou stables dans l'objectif de respecter une naturalité* maximale. Toutefois, dans la région, les enjeux de conservation concernent pour leur majorité des milieux qui ont subi une forte empreinte liée aux activités humaines. Ces milieux dits secondaires (issus de la modification des paysages par des activités humaines comme le défrichement*), voire tertiaires (milieux créés par des activités humaines comme les terrils, les bassins de décantation, etc.) nécessitent pour la plupart une gestion active pour atteindre les objectifs des documents de planification. Les mesures de gestion active peuvent prendre

différentes formes (fauche, débroussaillage, pâturage, etc.) reproduisant certains schémas agricoles traditionnels parfois délaissés sur ces sites. Les pelouses* calcicoles sont gérées ainsi car, en absence de gestion (fin du pâturage par exemple), les buissons et arbustes apparaissent, le milieu se referme et évolue à terme en boisement.

La démarche interventionniste n'est pas forcément appropriée pour certains milieux et est parfois remise en cause, soit du point de vue des objectifs de conservation, soit en termes de coût/bénéfice. Ainsi, des boisements sous gestion du Conservatoire d'espaces naturels ne sont actuellement soumis à aucune intervention. Cette politique du "laisser faire la nature" permet la poursuite de processus naturels sans ingérence directe. Par exemple, la dynamique naturelle permet l'augmentation des volumes de bois mort qui est à la fois un habitat et une source de nourriture pour de nombreux Insectes et Champignons.

Les débats restent ouverts sur les questions de naturalité et de la pertinence d'une gestion active. En tout état de cause, il convient toujours de prendre du recul pour éviter de tomber dans la notion de jardinage.

Méthode

Pour la rédaction de cette fiche, ont été sélectionnés :

- les sites bénéficiant de mesures de gestion conservatoire (sites du Conservatoire d'espaces naturels du Nord - Pas-de-Calais, espaces naturels sensibles des conseils généraux) ;
- les sites Natura 2000 (SIC, ZCS, ou ZPS) dotés de documents d'objectifs (DOCOB) en cours de rédaction ou achevés, ou pour lesquelles un contrat Natura 2000 ou une charte Natura 2000 est signée.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Surface des sites Natura 2000 "
- DÉPARTEMENT DU NORD, 2006. *La gestion des espaces naturels - Une méthodologie et des outils adaptés*. Département du Nord, Lille, 38 p.
- LEMOINE, G., 2005. Gestion et plans de gestion pour les milieux naturels : paradoxe ou utopie ? *La Garance voyageuse* 70 : 24-29.
- SCHNITZLER, A., GÉNOT, J.C. & WINTZ, M., 2008. Espaces protégés : de la gestion conservatoire vers la non-intervention. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°56, 15 p.

► Sites internet

- Conseil général du Nord : <http://www.cg59.fr>
- Conseil régional Nord-Pas de Calais : <http://www.nordpasdecalais.fr>
- Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) : <http://www.conservatoiresitesnpc.org>
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- Eden 62 : www.eden62.fr

* cf glossaire